



CHU | UVC
BRUGMANN



* B R B O O 1 *

Etiquette d'identification du patient

Désignation d'une PERSONNE DE CONFIANCE

Loi du 22 août 2002 relative aux droits du patient (art 7§2, art 9§2, art9§3)

Je soussigné(e), (nom et prénom du patient), désigne ci-après la personne suivante comme ma personne de confiance.

Celle-ci pourra m'accompagner lors de mes démarches médicales et mes prises de décisions. En dehors de ma présence elle pourra s'informer sur mon état de santé et son évolution probable.

Cette personne peut également :

- consulter mon dossier OUI NON
- demander une copie de mon dossier OUI NON

■ **Identité du patient :**

- adresse :
- numéro de tél. : date de naissance :

■ **Identité de la personne de confiance**

- Nom et prénom
- adresse :
- numéro de tél. : date de naissance :

Fait à, le

Signature du patient

Il est recommandé :

- d'informer votre personne de confiance que vous l'avez désignée et de son rôle à vos côtés.
- de remettre le formulaire lors de votre venue au CHU Brugmann. Il sera ajouté à votre dossier médical
- de garder une copie de ce document, et d'en remettre une à votre personne de confiance.

Information : Vous pouvez à tout moment changer de personne de confiance en rédigeant un nouveau formulaire et en le remettant à un membre du personnel administratif ou soignant du CHU Brugmann.